

**AR Prefecture**

063-216300566-20230203-2023\_11-DE  
Reçu le 07/02/2023  
Publié le 07/02/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE**

**Séance du 03 février 2023**

Nombre de  
membres :

En exercice	11
Présents	9
Procurations	2
Votants	11

L'an **deux mille vingt-trois le vendredi 3 février à 20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

**Présents** : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, GUILLY Philippe, BONNET Christian et FAURIAT Jonathan (arrivé à 20h30)

Date de la  
Convocation :  
24/01/2023

Absents ayant donné procuration : Mme GRAZON Roseline représentée par Mme ECHALIER Marilyn, M. VAISSE Bernard représenté par M. FOUGERE Gilles.

VOTES :  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

Absent :

Secrétaire de séance désigné : Mme RODRIGUEZ Sandrine

**Délibération  
N°2023\_11**

Monsieur le Maire indique que la commune adhère à la Fourrière animale chiens et chats SOS Animaux Le Broc et donne lecture de la convention relative à la gestion de la fourrière animale établie pour l'année 2023.

**Objet : Approbation  
de la convention  
avec SOS Animaux  
Le Broc - service de  
fourrière animale  
chiens et chats**

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ➔ Approuve la convention relative à la gestion de la fourrière animale chiens et chats établie entre la commune et SOS Animaux Le Broc.
- ➔ Autorise M. le Maire à signer ladite convention.
- ➔ D'inscrire la dépense nécessaire au budget communal 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en préfecture le 07/02/2023  
et publication le 07/02/2023

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Sébastien DUGNAS

